



Droit des actionnaires cessation d'activité

Par **jon**, le **16/03/2008** à **20:38**

la société dont je suis l'un des trois actionnaires a procédé à la cessation d'activité en décembre 2007.une réunion extraordinaire a été effectuée d'après des données obtenues chez d&bradstreet.il semblerait que le gérant actionnaire ait effectué cette "réunion" en tête à tête avec lui même, et , signé le compte rendu a notre place (le troisième actionnaire et moi)quels recours avons nous.

ps:les relations avec le gérant sont un peu tendues le dialogue est difficile
merci de votre pour votre réponse

Par **Thierry Nicolaidès**, le **02/04/2008** à **12:25**

votre cas est difficile ,

consultez un avocat , car il faudra faire de la procédure

Bon courage

Dubus